

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 18.02.2016	Heure 19h29	Numéro 16.313	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre :
Punaise, il y en a au lit!!!

Contenu :

Le 26 janvier dernier, nous apprenions que des punaises de lit ont été trouvées dans trois dortoirs de l'abri de protection civile de Bois Jean-Droz (BJD) à La Chaux-de-Fonds. Cette situation a conduit au déplacement des requérants logés dans cet abri. Un traitement a été mis en place pour éradiquer ces punaises. Ce traitement dure de 10 à 30 jours

Le Conseil d'État peut-il nous dire si ces punaises sont apportées par les requérants eux-mêmes?

Combien coûte un tel traitement et qui paie? Un contrôle d'hygiène est-il pratiqué lors de l'arrivée de ces personnes?

Réponse écrite demandée: Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :
Marc Schafroth

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Xavier Challandes	Danielle Borer	Sylvia Schulé